

# AVIS

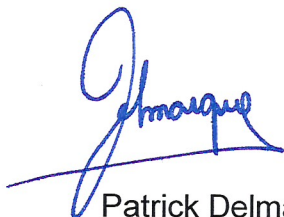
Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance en date du 16 octobre 2024, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un déménagement pour les besoins de l'immeuble 4, rue Adolphe Weis à Bereldange :

## Stationnement interdit

Le stationnement est interdit le jeudi 24 octobre 2024 de 07.30 heures jusqu'à 14.00 heures, dans la rue Adolphe Weis, du côté pair, sur le tronçon longeant l'immeuble numéro 4, sur une longueur de 15 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec le déménagement.

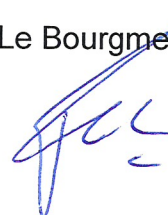
Walferdange, le 17 octobre 2024.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber